

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE Arrondissement de Mâcon Canton de la Chapelle de Guinchay Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 5 avril 2024

<u>Présents</u>: Bernard MARTIN; Suzanne BERGERET; Bernard JUSTIN; Anthony AUBLANC; Isabelle DE GROOTE; Sébastien LACHARME; Dominique LAURENT; Jacqueline MILAMANT; Véronique RIGAULT; Aymeric THILLET; Roger VARGAS; Christophe WUYLSTEKER;

Excusés: Aucun

Absents:

Représenté : Virginie DESGRANGES représentée par Véronique RIGAULT ;

Secrétaire de séance : Jacqueline MILAMANT

Ordre du jour :

- 1. Désignation secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2024
- 3. Délibération vote du Compte de Gestion
- 4. Délibération vote du Compte Administratif
- 5. Délibération affectation des résultats
- 6. Délibération vote du Budget 2024
- 7. Délibération vote des taxes
- 8. Délibération installation du nouveau boulanger
- 9. Questions et Informations diverses

1. Désignation secrétaire de séance

Madame Jacqueline MILAMANT est désignée secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Après présentation, le procès-verbal du présent Conseil est adopté à l'unanimité

3. Délibération vote du compte de gestion

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Service de Gestion Comptable est visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, ordonnateur.

Le compte de gestion n'appelant aucune observation ni réserve est proposé au vote.

Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

4. Délibération vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire et donne la présidence à Madame BERGERET, 1ère adjointe.

Après présentation du compte administratif de l'exercice 2023 par la secrétaire de mairie, celle-ci n'apportant aucune remarque est proposé au vote.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		34 409.90		255 543.25		289 953.00
Opérations exercice	98 602.09	93 585.00	431 985.29	434 022.37	530 587.38	527 607.37
Total	98 602.09	127 995.00	431 985.29	689 565.37	530 587.38	817 560.37
Résultat de clôture		29 392.81		257 580.33		286 973.14
Restes à réaliser						
Total cumulé		29 392.81		257 580.33		286 973.14
Résultat définitif		29 392.11		257 580.33		286 973.14

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

5. Délibération affectation des résultats

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation d'investissement de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 286 973,14€;

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes 2023	434 022,37	93 585,00	527 607,37
Dépenses 2023	431 985,29	98 602,09	530 587,38
Résultat 2022	2 037,08	-5 017,09	-2 980,01
Résultat de clôture 2023	255 543,25	34 409,90	289 953,15
TOTAL	257 580,33	29 392,81	286 973,14
Compte 1068 -2022			
RAR 2022	0,00	0,00	0,00
RAR 2023	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture 2023	257 580,33	29 392,81	286 973,14

Adopté à l'unanimité

Dominique LAURENT rejoint la séance

6. Délibération vote du Budget 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 ;

Après avoir exposé les différents articles budgétaires, le BP ainsi équilibré est proposé au vote comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 700 083,33€ Recettes : 700 083,33€

Section d'investissement

Dépenses : 233 700 Recettes : 233 700

Adopté à l'unanimité

7. Délibération vote des taxes

Le Conseil municipal,

Vu les articles **1379**, **1407** et suivants, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences : 11,66 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :39,16 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,10 %

Adopté à l'unanimité

8. Délibération installation du nouveau boulanger

Le Maire, après avoir présenté les trois projets déposés en Mairie pour la reprise de la boulangerie à compter du 1er juillet 2024, soumet les propositions au vote à bulletins secrets.

Le Conseil a décidé à l'unanimité de retenir le projet présenté par Maële PEYLACHON et Charlène CLEMENT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour la rédaction du futur bail.

9. Questions et informations diverses

- A partir du 2 mai 2024 un nouvel agent municipal prendra ses fonctions au service de la commune.
- Point sur la Collecte des restaurants du cœur, organisée par le CCJ le 23 mars 2023.
- Lecture du courrier envoyé par L'association Les papillons blancs en remerciement de la subvention versée par la commune.
- Elaboration du tableau de permanence des élus pour les élections européennes du 9 juin 2024.

Prochain Conseil Municipal 31 mai 2024 à 19h15

Séance levée à 21h30